



**Syndicat des technicien(ne)s et
artisan(e)s du réseau français
de Radio-Canada**

Copie Corrigée
Adopté le 18 juin 2009

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL
28 avril 2009**

PRÉSENTS :

Alain Allard, président
Nathalie Audet, vice-présidente
Marie-Lou Faille, secrétaire-trésorière
Patrick Dionne, gr.studio et extérieur (1) (CS)
Luc Sénécal, gr. studio et extérieur (2)
Bruno April, gr.mise en ondes
Michel Labrie, gr. CDI (1)
Marie-France Clément, gr. CDI (2)
Christian Goupil, gr. Infographie
Armand Roux, gr. studio et RCI
Alain Des Roches, gr.ent. tech. et régie Radio (CS)
Martin Fontaine, gr.ateliers/machinistes (1)
Jose Godoy, gr.ateliers-machinistes (2)

ABSENTS :

Sébastien Dumont, gr.entretien tech. TV
Éric Lemyre, gr. post-production (CS)
Johanne Hémond, gr. Design (CS)

N.B: Toute personne intéressée à recevoir une copie de ce procès-verbal, doit communiquer au bureau du syndicat STARF, no. Tél. : 524-1109 ou par :

COURRIEL : starfntl@bellnet.ca

SITE WEB : www.starfntl.qc.ca

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est appelée à l'ordre à 18h39.

Le président souhaite la bienvenue à notre nouveau membre du conseil d'administration Martin Fontaine.

2. ORDRE DU JOUR, LECTURE ET ADOPTION

MOTION 1

Après lecture, je propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal en date du 28 avril 2009.

PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet

APPUYÉE PAR : Michel Labrie

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 12

La motion 1 est adoptée à l'unanimité à 18h43.

3. PROCÈS-VERBAL, LECTURE ET ADOPTION

3.1 ASSEMBLÉE DU 24 MARS 2009 (CAL)

MOTION 2

À la suite de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 24 mars 2009, je propose l'adoption de ce procès-verbal tel que lu et / ou corrigé.

PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet

APPUYÉE PAR : Marie-France Clément

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 TOTAL : 12

La motion 2 est adoptée à 18h44.

4. AFFAIRES NOUVELLES :**4.1 Lettres d'entente (Maquilleurs/coiffeurs et Régime libre)**

Après discussion avec la Direction, il a été aperçu que ces lettres d'entente sont pertinentes et Radio-Canada aimerait les maintenir. De notre côté, ces lettres d'entente ne nous occasionnent pas de problèmes, au contraire. Du côté des maquilleurs/coiffeurs, aucun artiste ne s'est prévalu d'une possibilité de choix.

Du côté des designers, ceux-ci sont en accord avec le maintien de la lettre d'entente sur le régime libre.

Ces lettres d'entente devront être entérinées par le CAN.

MOTION 3

Il est proposé de maintenir jusqu'au 31 mai 2010, la lettre d'entente locale faisant une dérogation à l'article 18 de la convention collective concernant *le choix d'un maquilleur / coiffeur par l'artiste* pour le groupe de maquilleurs / coiffeurs temporaires.

Cette entente devra être entérinée par le conseil d'administration national.

(pièce jointe à cette motion)

PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet

APPUYÉE PAR : Christian Goupil

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 12

La motion 3 est adoptée à l'unanimité 18h53.

MOTION 4

Il est proposé de maintenir jusqu'au 31 mai 2010, la lettre d'entente locale faisant une dérogation à l'article 46 de la convention collective concernant les *employés à régime libre* pour les groupes de *Designers décors et costumes*.

Cette entente devra être entérinée par le conseil d'administration national.

(pièce jointe à cette motion)

PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet

APPUYÉE PAR : Christian Goupil

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TOTAL : 12

La motion 4 est adoptée à l'unanimité 18h54.

4.2 Fête internationale des travailleurs et travailleuses, 1^{er} mai 2009

- Un BBQ se tiendra sur la terrasse spécialement aménagée pour l'occasion dans le stationnement de nos locaux. Nous espérons que ce sera un grand succès tant au niveau de la participation que la température!

4.3 Élection Président local de Montréal

- Il y aura élection au poste de président dans les prochains jours tel que le stipule nos règlements de régie interne.

4.4 Nomination d'un nouveau représentant CLSS

- Après 2 ans, et suite à la démission de Alain Houde, on doit nommer un nouveau représentant au CLSS. Comte tenu de la charge de travail, on veut une équipe de représentants syndicaux qui aurait une formation et pourrait répondre aux besoins en santé/sécurité tels que les enquêtes, remplacer les vacances du représentant et autres. Le représentant siègera au comité local, fera les inspections, donnera des recommandations en santé/sécurité. Il aura une ligne directe avec nos procureurs pour avoir des informations rapidement au niveau des lois. Ça prend une bonne et grosse équipe à Montréal.

Parmi les membres du CAL intéressés à cette tâche et qui pourront recevoir la formation, nous retrouvons :

- **Jose Godoy**
- **Patrick Dionne**
- **Luc Sénécal**
- **Michel Labrie**

MOTION 5

Conformément au Code Canadien du Travail, qui stipule dans son règlement sur les comités de santé et les représentants, que le mandat du représentant en matière de santé et sécurité est de deux (2) ans. Il est proposé de nommer :

Armand Roux comme représentant du comité local de santé et sécurité au sein local de Montréal, afin d'assurer les tâches inhérentes au dossier et en faire rapport au conseil d'administration.

PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet

APPUYÉE PAR : Michel Labrie

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

TOTAL : 12

La motion 5 est adoptée à 19h18.

5. RAPPORTS DES OFFICIERS :

RAPPORT DU PRÉSIDENT Alain Allard

Mars 2009

- **25 mars** : Présentation du protocole d'entente à Montréal avec le comité de négociation.
- **30 mars** : Présentation du protocole d'entente en cie du Président National le midi à Rimouski et à Matane le soir.

- **31 mars** : Présentation du protocole d'entente en cie du Président National à Sept-îles.

Avril 2009

- **1^{er} avril** : Présentation du protocole d'entente en cie du Président National à Saguenay.
- **6 au 17 avril** : Vacances
- **23 avril** : Rencontre mensuelle
- **24 avril** : Rencontre avec la Direction afin de finaliser la liste des employés ayant toujours des droits de rappel dans le secteur Design depuis la supplantation de 2005.
- **27 avril** : Rencontre en cie de Nathalie Audet, la Direction de la division mobile, les Ressources humaines et 2 des Chauffeurs dans le but de clarifier certaines situations.
-

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE Nathalie Audet

25 et 26 MARS 2009 - TOURNÉE NÉGO

- Présentation du protocole d'entente aux membres de Montréal (25 mars) et à Sherbrooke (26 mars) en compagnie de Benoit Celestino et François Lewis.

7 AVRIL 2009 – RENCONTRE RH

- Accompagnement d'un membre avec les Ressources Humaines dans le cadre d'un retour au travail suite à une invalidité longue durée.

8 au 21 AVRIL 2009

- Vacances....bien méritées!

22 AVRIL 2009 – RENCONTRE EXÉCUTIVE

- Mise à jour des différents dossiers locaux.

23 AVRIL 2009 – RENCONTRE MENSUELLE PTRC

- Rencontre mensuelle AM. (voir rapport)

27 AVRIL 2009 - RENCONTRE DIVISION MOBILE ET RH

- Une rencontre a eu lieu avec la Direction de la Division mobile, les Ressources Humaines, 2 chauffeurs, Alain Allard et moi-même pour discuter d'une problématique d'auto-affectation de temps supplémentaire et les affectations de travail à travers les fuseaux horaires.

Prochain CAL : LUNDI 6 juillet 2009

**RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Marie-Lou Faille**

1. Motion nouveaux membres

MOTION 6

Attendu que Dominique Bates, Katerina Borovikov et Raphaël Tremblay ont fait une demande en bonne et due forme, incluant les frais d'inscription nécessaires, je propose qu'ils soient acceptés par le C.A.L. comme membres à part entière de la section locale de Montréal du STARF (3).

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille

APPUYÉE PAR : Michel Labrie

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 12

La motion 6 est adoptée à l'unanimité à 19h36.

2. Motion courriel

La secrétaire-trésorière dépose la motion courriel n°1 (nouveaux membres) adoptée le 25 mars 2009 pour qu'elle soit consignée au procès verbal du 28 avril 2009.

MOTION COURRIEL # 1

Attendu que David Archambault, Jonathan Claude, Sylvain Gaudreau, Monique Khalil, et Mario Lafleur ont fait une demande en bonne et due forme, incluant les frais d'inscription nécessaires, je propose qu'ils soient acceptés par le C.A.L. comme membres à part entière de la section locale de Montréal du STARF. (5)

PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet

APPUYÉE PAR : Marie-Lou Faille

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 11

La motion 1 courriel a été adoptée le 25 mars 2009.

3. Permanence au bureau

Avril 2009

- 7 avril : rencontre avec un conseiller RH et un membre.
- 23 avril : rencontre mensuelle
- Préparatifs pour la fête du 1^{er} mai 2009
- Suivi de dossiers dont la liste d'appel non respectée et révision de certaines restrictions médicales.

5. RAPPORTS DES CHEFS DE SECTEURS ET DES REPRÉSENTANTS

**GROUPE ATELIERS / MACHINISTES (1)
Martin Fontaine**

Martin Fontaine n'a pas de rapport.

**GROUPE ATELIERS / MACHINISTES (2)
Jose Godoy**

Jose Godoy n'a pas de rapport.

**CHEF DE SECTEUR ARTISANS TVG
GROUPE DESIGN
Johanne Hémond**

Johanne Hémond a motivé son absence et n'a pas de rapport.

**CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION TV
GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR (1)
Patrick Dionne**

1) La non-réévaluation fait jaser

Depuis la signature de notre nouvelle convention collective, la tension est palpable en studio. Plusieurs se sentent oubliés dans ce processus en plus que le résultat, a créé bien malgré lui, des iniquités qui causent une bonne partie de la tension. Par exemple, les perchistes devenus Preneur de son (gr: 7+) vs les Techniciens de son studio (gr: 7); je n'ai pas besoins de vous dire que cette situation est plutôt inconfortable pour le preneur de son.

2) Convention collective

Plusieurs se demandent quand la nouvelle grille salariale entrera en vigueur et évidemment quand seront payés les forfaitaires de \$400.00 et la rétroactivité. Par contre plusieurs m'ont indiqué que la valeur des TUGS avait été ajustée.

3) Il y a quelques retraites à venir dans mon secteur, mais pas encore de confirmation.

**GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR (2)
Luc Senécal**

Luc Senécal n'a pas de rapport.

GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE TV Sébastien Dumont

Sébastien Dumont a motivé son absence, il n'y a rien de spécial dans son secteur.

GROUPE MISE EN ONDES Bruno April

4 nouveaux postes de relèves d'été

À la mise en ondes TV, 3 techniciens ont été sélectionnés et formés pour des postes de relèves d'été : il s'agit de messieurs **Mario Lafleur, Christophe Chea et Jonathan Daneau**. Du côté de la Régie Centrale TV, **Michaël Sabourin** a été choisi pour y recevoir une formation et sera avec nous tout l'été.

Le chiffre 85

4 collègues de mon secteur qui ont le « chiffre 85 » ont reçu dernièrement leur trousse par courrier. 3 d'entre eux sont intéressés par l'offre et ont fait les démarches nécessaires. À suivre...

Salaire durant une formation

Un employé temporaire à temps partiel, engagé par la Société pour le poste de technicien à la Régie Centrale TV (gr.10) et qui occupait de temps à autre le poste d'assistant TV (gr.3), a été sélectionné pour une formation à la Mise en ondes TV (relève d'été). En regardant dans l'ARTWEB, il a remarqué qu'il y était inscrit « Assist.TV, formation » pour toute la durée du training. Se demandant s'il serait payé groupe 3 pour la durée de la formation, il m'a consulté. Comme il a été embauché pour un poste groupe 10 et qu'il occupait, depuis, ce poste le trois-quart du temps, la logique voulait qu'il soit payé groupe 10 pour toute la durée de la formation. J'en ai informé Marie-Lou, qui semblait d'accord avec moi. Mais le technicien a, entre-temps, contacté l'Affectation et on lui a répondu qu'il y avait effectivement une erreur dans l'ARTWEB et le tout a été corrigé! C'est-y pas merveilleux!

Radio-Canada ne respecterait pas le Code canadien du travail

Il y a grogne ces jours-ci dans mon secteur. Un collègue s'indigne que la Société ne tienne pas compte des heures supplémentaires dans le calcul de l'indemnité de vacances.

C'est la 3^e fois, ces dernières années, que des collègues de mon secteur se plaignent de cette « omission » (il semblerait que certains techniciens de studio qui se seraient plaints de la même chose il y a 5-6 ans aient tous reçu un chèque quelques temps après...). On dirait que la Société fait du « cas par cas » mais ne dédommage pas systématiquement tous ceux qui font du temps supplémentaire.

Après vérification auprès de plusieurs de mes collègues, dont certains font pas mal de temps supplémentaire, personne n'a reçu de « montant mystère » sur aucune paie...

Selon le Code canadien du travail (partie III, section IV) : « *L'indemnité de vacances est définie comme un pourcentage du salaire d'un employé durant l'année de service lui donnant droit à ces vacances* ». Toujours selon le Code : « **La définition du salaire**, aux fins du calcul de l'indemnité de vacances, **inclut** : 1- La rémunération régulière pour le travail accompli et 2- La rémunération des **heures supplémentaires** effectuées (entre autres).

Tous les techniciens qui ont la même ancienneté ont droit au même nombre de jours de vacances annuelles (selon l'article 57). Or, ceux d'entre eux qui font du temps supplémentaire (et augmentent ainsi leur salaire annuel) devraient recevoir un montant en argent. Il faudrait s'assurer que la Société se conforme au Code canadien et qu'il informe le STARF (qui à son tour informerait ses membres) de sa méthode de calcul (si elle existe!) qui sert à déterminer les indemnités de vacances pour ses employés.

J'amène ce sujet au CAL afin d'entendre un autre son de cloche des représentants des autres secteurs (à savoir s'ils ont fait face à cette même problématique).

GROUPE STUDIO ET RCI Armand Roux

1. DALET PLUS

La formation est pratiquement terminée. Les membres fonctionnent maintenant en Dalet Plus à Montréal depuis le 30 mars 2009.

2. NOUVELLE CONVENTION

Les membres temporaires s'informent sur les nouvelles règles les concernant. Plusieurs membres me demandent quand est-ce qu'ils vont recevoir les \$\$\$ de notre nouveau contrat. (Lire le 1% + le \$400)

3. RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS

Il y a beaucoup d'inquiétude parmi les gens. Les dates d'ancienneté amènent beaucoup de confusion.

4. TRAVAIL ILLÉGAL

Nouvelle mode. Maintenant les gens viennent en studio pour une traduction. Les techniciens n'enregistrent strictement que les voix. Ils retournent à leur bureau et avec les Surfer 2-4, il mixent eux-mêmes leur traduction avec le sonore à traduire.

5. INTER-UNITÉS

Depuis quelques mois, j'ai fourni aux journalistes, gens de production et techniciens, beaucoup d'informations sur ce qui est du travail illégal. Parmi ces gens, certains m'ont mentionné qu'ils sont allés voir leur chef de service pour avoir un projet inter-unités pour éviter d'avoir les techniciens à dos. Aux dernières nouvelles, leurs chefs de services n'ont pas l'air d'avoir donné suite à leurs demandes.

6. AVANCEMENTS TEMPORAIRES

Avancements temporaires pour les techniciens de Broadcast et de Sonorisation. J'ai vérifié auprès de la direction et ils en sont rendus à uniformiser les détails avec le secteur de la TV. À suivre...

7. RESPONSABILITÉS DES TUGS

Une note de service a été adressée aux techniciens mentionnant qu'il est de la responsabilité des techniciens d'indiquer leurs TUGs. Certains membres se sont informés. J'ai rencontré la direction à ce sujet qui m'a fournit l'explication.

8. COMITÉ INTER-UNITÉS LOCAL

La dernière rencontre remonte à Septembre 2008.

9. COMITÉ SUPÉRIEUR

La dernière rencontre remonte à Juin 2008.

**CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION RADIO
GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE ET RÉGIE RADIO
Alain Des Roches**

Alain Des Roches n'a rien de spécial à signaler dans son secteur, à part l'inquiétude des temporaires face aux compressions annoncées.

GROUPE POST - PRODUCTION
Éric Lemyre

Éric Lemyre est absent et n'a pas de rapport.

GROUPE CDI (1)
Michel Labrie

Michel Labrie n'a pas de rapport. Il mentionne l'inquiétude des temporaires face aux compressions annoncées.

GROUPE CDI (2)
Marie-France Clément

Beaucoup de changements au CDI suite aux compressions annoncées. Changements effectifs au 25 mai 2009.
Changements d'horaires pour éviter les coupures d'employés permanents.
Inquiétude chez les temporaires car ces remaniements d'horaires se traduisent par un manque d'heures.

GROUPE INFOGRAPHIE Christian Goupil

Rencontre départementale

Depuis quelques mois nous assistons de nouveau sur une base volontaire à des rencontres informelles où nous abordons des sujets de discussions portant sur des questions départementales diverses. Jeudi le 16 avril dernier, notre directeur de site Eric Bolduc avait convié Mme Denise Normandin afin qu'elle réponde à nos interrogations sur les conséquences du train de mesures mises en place par Radio-Canada afin de faire face à la crise structurelle et économique actuelle.

Mme Normandin nous a dit que les compressions demandées aux productions entraîneraient des coupures de postes dans notre secteur mais qu'on attendait la compilation des heures coupées afin de les traduire en postes abolis. Nous en saurons plus lors de la prochaine rencontre prévue d'ici 2 ou 3 semaines.

Cette situation génère beaucoup d'incertitude et d'angoisse.

Dans notre département il y a quatre personnes faisant partie du groupe des monteurs (MAMA) qui au fil du temps et des changements technologiques ont développé des connaissances techniques et des aptitudes pour produire ce qu'il est convenu d'appeler des effets visuels. On leur confie souvent des tâches exécutées normalement par les designers s'il n'y a pas designer disponible, mais également parce que certains réalisateurs indiquent leur préférence pour travailler avec eux. La niche que ces monteurs occupent n'a pas été reconnue par la création d'une nouvelle description de tâche lors du dernier exercice de révision des monographies d'emploi, mais on les désigne officieusement sous le titre de spécialiste aux effets visuel.

Lors de la rencontre, ces quatre monteurs permanents ont fait part de leurs inquiétudes quant aux conséquences des compressions sur leur travail. Certains s'interrogeaient sur l'éventualité de pouvoir supplanter des postes de designers au CDI. Cela a fait bondir certains designers qui tolèrent mal que des monteurs exécutent des tâches faisant partie de leur monographie d'emploi. S'en est suivi des échanges verbaux où la tension était palpable entre certaines personnes.

La ligne qui permettrait d'établir la frontière délimitant les fonctions de designer et de spécialiste aux effets visuels (si cette fonction était reconnue officiellement) est délicate à tracer étant donné le caractère même du processus de design. Il est en effet difficile de séparer le processus de création de la partie du travail d'exécution destinée à lui donner une réalité. La création est souvent intimement liée à la réalisation et vice-versa. La valorisation du travail conceptuel qui s'inscrit au cœur de la définition de tâche du designer est à la source de bien des frustrations de la part des spécialistes des effets visuels. Ceux-ci considèrent qu'ils occupent une niche particulière et les mandats qu'on leur confie les mènent à conclure qu'ils sont pour la plupart aptes à effectuer le travail d'un designer. Il existe un réel chevauchement entre les tâches qu'effectuent ces spécialistes et celles qu'effectue un designer. Les designers sont souvent appelés à réaliser eux-mêmes selon leurs capacités techniques les effets visuels dont ils ont besoin. En contrepartie, les monteurs ont souvent à utiliser leurs capacités créatives pour produire des effets visuels. On n'applique pas bêtement un effet sur une image en

appuyant sur un bouton. Du moins c'est souhaitable. Tracer la ligne entre ces deux groupes d'artisans demeurera un geste soumis à des décisions souvent arbitraires.

Un autre effet pervers de la situation découle du fait que ces spécialistes des effets visuels ont le statut de «monteur MAMA» (reconverti récemment sous l'appellation «monteur concepteur»). La logique de la situation nous permettrait si elle est étai appliquée de conclure que comme certains monteurs sont capables d'exécuter des tâches de designers, tous les monteurs concepteurs devraient l'être. Admettre que tous les monteurs concepteurs sont aptes à faire le travail d'un designer serait dénigrer l'importance de la formation requise pour exécuter le travail d'un designer ainsi que les efforts des spécialistes aux effets spéciaux pour parvenir à acquérir leurs compétences. Le malaise que nous vivons actuellement provient principalement du fait que ces quatre spécialistes aux effets visuels, en utilisant des outils communs à ceux utilisés par les designers et en étant affectés à des projets nécessitant des efforts de conceptualisation graphique sont parvenus à un niveau de performance qui leur permet d'être reconnus à certains égards comme des designers. Certains réalisateurs n'y voient d'ailleurs guère de différence lorsqu'ils précisent avec qui ils veulent travailler. Cependant cela ne vaut que pour des cas exceptionnels comme ceux-ci qu'il conviendrait de reconnaître si on veut éviter les écueils. Il faut éviter de généraliser leur niveau de connaissance à l'ensemble des monteurs.

On se rend compte en les examinant les unes après les autres qu'il n'existe pas de solutions évidentes et rassembleuses.

Une de ces solutions consisterait à reconnaître ces 4 spécialistes aux effets visuels comme designers, mais je doute que l'employeur accepterait de créer 4 nouveaux postes de designer, et même s'il acceptait de reconnaître que les tâches de designer qu'ils exécutent puissent être traduites sous forme de postes permanents on n'aboutirait sans doute pas à un total de 4 postes. Il faut aussi compter que l'affichage de postes de designer groupe 13 amènerait des designers du groupe 8 à postuler également. Une dérogation d'affichage permettant à ces 4 monteurs d'accéder directement au groupe designer niveau 13 entraînerait un tollé de protestations de la part des designers groupe 8 et de toute façon elle devrait obtenir l'accord unanime des parties ce qui loin d'être acquis. La solution de créer un nouveau titre d'emploi a été écartée lors de la récente révision de tâches STARF. La seule solution qui puisse leur accorder une reconnaissance ainsi qu'une compensation financière passe par l'avancement temporaire créée justement pour des cas similaires.

La crise actuelle met en lumière des questions qui soulevaient moins de réactions en des temps plus prospères. Plusieurs designers s'inquiètent qu'alors que des postes de designers sont susceptibles de disparaître on puisse confier des tâches qui font partie de leur champ de compétence à des spécialistes dont le statut n'est pas reconnu par l'employeur. Les spécialistes aux effets visuels s'inquiètent de ce qu'il adviendra des tâches qu'on leur confie. Les monteurs groupe 10 sont-ils susceptible de supplanter un designer groupe 8 ? Autant d'interrogations auxquelles il était difficile de donner des réponses sans risquer de créer de nouvelles tensions. Les nouvelles monographies des designers et des monteurs concepteurs devront nous servir de guide si la situation devenait critique pour la sauvegarde des emplois.

Quelques pistes pour minimiser les impacts de la crise

En mettant en place un plan de compression, Radio-Canada entend atténuer les coûts humains et sociaux, c'est du moins ce qui a été établi dans un communiqué faisant suite à l'annonce des coupures de postes. Les designers ont demandé à Mme Denise Normandin de solliciter l'appui de la haute direction pour que soit respecté ce principe directeur dans leur secteur en faisant en sorte que les auto-pubs de la radio qui sont confiées une firme extérieure depuis des années nous soient confiées. Mme Normandin nous a déclaré que nous avions déjà son appui et qu'elle avait déjà abordé cette question avec le service des auto-pubs de la radio une semaine avant la rencontre. On lui aurait alors répondu que faire affaire avec nous était une chose trop compliquée. Peut-on se contenter d'une telle réponse alors qu'année après année la qualité de notre travail est reconnue internationalement et que nous avons prouvé maintes fois notre capacité de faire converger nos forces avec succès lors de projets de grande envergure tels que la couverture des jeux olympiques par exemple. Alors que des emplois sont en jeux, nous avons besoin pour qu'au-delà des énoncés la haute direction agisse afin que soient respectés les principes directeurs de son plan de compression afin de minimiser les pertes d'emplois ? N'est-il pas temps de se serrer les coudes ? Ne peut-on revoir à la lueur du contexte actuel des jugements qui ont pu conduire à des décisions sans appel de faire affaire avec l'extérieur. Ne peut-on revoir des façons de faire qui contribuent à l'érosion des emplois à Radio-Canada. Il y a là une question d'éthique capitale pour le maintien de nos emplois.

Titre d'emploi

Depuis le début de l'exercice d'évaluation des emplois nous étions désignés comme «Infographe» alors que l'appellation utilisée jusqu'ici dans les précédentes conventions était Designer – Infographie. Ce manque de concordance restait à réparer avant que ne soit signés les accords officiels. Nous avons informé la partie syndicale chargée de régler cette entente de notre volonté de profiter de cette occasion pour réviser notre titre officiel. À cette intention j'ai invité mes collègues à participer à un vote pour un titre d'emploi. Il en ressort que les designers rejettent à l'unanimité l'appellation «Infographe» et que la très grande majorité (97 %) désire que le terme Designer apparaisse dans le titre d'emploi. Fort d'un taux de participation de 87 % ce vote aidera le syndicat à déterminer avec notre employeur un nouveau titre d'emploi en accord, nous l'espérons, avec les tendances qui s'en dégagent.

Droits d'auteur

Depuis quelques semaines nous avons éveillé notre employeur quant à la pratique de plus en plus courante d'utiliser des images dans le cadre des émissions en ignorant les droits d'auteur. Nous avons documenté cette pratique en fournissant des exemples concrets. Des responsables du service des droits d'auteur sont sur la touche afin d'examiner cette pratique. Certaines solutions ont déjà été mises sur la table. C'est un dossier qui progresse grâce à la vigilance de certaines personnes.

7. CORRESPONDANCE

La vice-présidente remet au CAL par écrit les sujets de la correspondance courante pour le mois de mars 2009, laquelle est versée à nos dossiers pour fins de références.

8. RAPPORTS DES COMITÉS ET / OU COMMISSIONS PERMANENTES

8.1 COMITÉ MENSUEL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 avril 2009

TUGS (avancements temporaires)

Pour les employés temporaires, lorsque les besoins seront connus d'avance, la Direction appliquera l'article 22 de la convention collective.

VÉHICULES LOUÉS PAR LA SOCIÉTÉ – CARTES DE PAIEMENT

Lorsqu'un employé ne possédant pas de carte AMEX utilise un véhicule loué par la Société, il n'y a pas de carte de crédit pour l'essence à l'intérieur du véhicule.

Pour pallier au problème, il y a 15 cartes de crédit disponibles à l'administration au A-6-24 et 3 à la Radio. Les gens remplissent un registre et reçoivent une carte de crédit à leur disposition.

PROCESSUS DE DOTATION

Nous avons questionné certains processus qui traînent en longueur dont, 2 postes assistants TV, un poste de DJE et un poste designer infographe.

Pour l'instant, nous sommes devant un gel d'embauche. Les postes ci-haut mentionnés ne peuvent être comblés pour l'instant car il y a risque de supplantation. Par prudence, les nominations ou processus en cours sont retenus jusqu'à la fin des processus de supplantation.

CONFIRMATION DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DU REGISTRE D'ATTENTE

La Direction vérifiera la possibilité d'émettre une boîte dialogue avec un message de confirmation de la signature électronique plus explicite.

La date de la prochaine rencontre mensuelle production technique Radio-Canada PTRC est fixée au 19 mai 2009 à 9h30.

8.2 COMITÉ DE GRIEFS

Rencontres les 7 et 8 mai 2009.

8.3 COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSST) – ALAIN HOUDE

Il n'y a pas de rapport ce mois-ci.

8.4 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) - JOSE GODOY

Affichage des pancartes PAE dans toutes les toilettes.

<p>* Je vous rappelle que le PAE, c'est confidentiel *</p>

SERVICE À MONTRÉAL

- Vous pouvez joindre le programme d'aide aux employés au numéro 1-866-839-7897
- Le représentant au PAE est M. José Godoy.
- Pour le rejoindre: Téléavertisseur : 514-857-3760

8.5 COMITÉ CONSULTATIF DES AVANTAGES SOCIAUX (CCAS)

Rapport : pas de rapport
Prochain CCAS : les 2 et 3 juin 09

9. VARIA

Pas d'item discuté.

10. AJOURNEMENT

Une motion est déposée afin d'ajourner la réunion.

MOTION 7

Je propose que l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 28 avril 2009, soit levée à 21h07 et ajournée au lundi, 15 juin 2009.

PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet
APPUYÉE PAR : Marie-Lou Faille

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 12

La motion 7 est adoptée à l'unanimité à 21h07.

L'assemblée est levée à 21h07 et ajournée au lundi, 6 juillet 2009.

Vous soumettant respectueusement le procès-verbal de cette assemblée.

Nathalie Audet
Vice-présidente, STARF section locale de Montréal